

lement demeurés dans notre province, nous l'ignorons et, semble-t-il, nous n'avons aucun moyen de le savoir puisqu'il n'y a, me dit-on, aucune statistique à ce sujet.

J'ai écouté avec intérêt cet après-midi les observations de l'honorable député de Saint-Jean-Albert, lequel déplore que le ministère de l'Immigration utilise si peu, aux fins de l'immigration, les excellents aménagements du port de Saint-Jean. Je suis heureux de pouvoir dire à l'honorable député de Saint-Jean-Albert que, cette fois du moins, je suis tout à fait d'accord avec lui.

Je me rends compte que l'honorable député de Saint-Jean-Albert était ce matin dans une situation plutôt délicate car il ne trouvait pas sage ni opportun de sembler critiquer le ministère de l'Immigration. J'ose faire cet après-midi un pas de plus que l'honorable député de Saint-Jean-Albert et affirmer qu'à mon avis le port de Saint-Jean (Nouveau-Brunswick) a été victime d'une injustice manifeste de la part des services de l'immigration.

En réponse à une question que j'ai inscrite au *Feuilleton* en février, le ministre de l'Immigration a déclaré le 11 mars, comme en fait foi le hansard de ce jour-là, que, de 1949 à 1952, sur un total de 255,344 immigrants entrés au Canada par les ports d'Halifax (N.-É.) et de Saint-Jean (N.-B.), 241,792 sont arrivés par le port d'Halifax (N.-É.) contre le nombre pitoyable de 13,552 immigrants entrés par le port de Saint-Jean (N.-B.). Si mon calcul est exact, un peu plus de 93 p. 100 de ces immigrants sont entrés au Canada par le port d'Halifax (N.-É.) contre un peu plus de 6 p. 100 seulement par notre bon port de Saint-Jean.

C'est un point qu'il conviendrait d'examiner. Je signale respectueusement au ministre et à ses fonctionnaires un fait dont a parlé ce matin le député de Saint-Jean-Albert, à savoir que nous avons d'excellentes installations dans le port de Saint-Jean.

Sous réserve de l'exception que j'ai mentionnée, l'immigration n'est pas un problème de première importance pour la province du Nouveau-Brunswick et je ne prends part au débat que parce que je veux considérer brièvement l'immigration avec objectivité, sur le plan purement national. Mes remarques porteront d'abord sur le côté moral du problème et, avant de terminer, je signalerai à l'attention du ministre et du comité les recommandations formulées par un groupe de certains aspects sociaux et économiques du problème de l'immigration.

Lors de leur réunion annuelle de 1952, tenue à Ottawa en octobre dernier, les chefs de l'Église catholique au Canada se sont pro-

noncés en faveur de l'intensification de l'immigration. Les archevêques et évêques catholiques ont émis l'opinion que les pays qui comptent encore des territoires non colonisés, dont le Canada, devraient ouvrir leurs portes aux habitants de pays surpeuplés. Voici un passage de la déclaration qu'ils ont préparée et que la *Presse canadienne* a publiée le 9 octobre dernier:

L'immigration est une question sociale qui comporte de nombreux aspects. L'Église ne se propose pas de porter jugement sur les modalités précises des programmes adoptés à l'égard de l'immigration; elle signale cependant à tous que l'immigration est une question morale, et qu'elle est soumise à des lois morales qui devraient diriger et inspirer ceux qui ont charge de déterminer les programmes d'immigration.

Les principes suivis relativement à la venue d'immigrants devraient être véritablement démocratiques et toute mesure propre à restreindre de façon arbitraire l'émigration de citoyens d'un pays surpeuplé ou de réfugiés venant de pays soumis à la persécution serait contraire aux principes fondamentaux de la justice et de la véritable paix.

Les prélats ont même été plus loin; ils ont demandé que l'on voit à ce que les familles ne soient pas brisées par l'immigration. Voici ce qu'ils disaient là-dessus:

Les foyers brisés constituent un problème déplorable et désastreux, surtout si le chef de famille est séparé de sa femme et de ses enfants. Les groupements officiels ou bénévoles devraient tenter immédiatement un effort énergique afin que soient réunies les familles dont les membres ont déjà l'autorisation d'entrer au pays.

Les dirigeants de l'Église anglicane et de l'Église unie ont déjà exprimé des points de vue analogues sur l'immigration. Un éditorial intitulé "Problèmes de population", paru dans le *Daily Times* de Moncton dans la semaine du 12 octobre 1952, disait, à propos de la réunion des évêques et archevêques catholiques:

Il est intéressant de constater que les évêques et archevêques catholiques, réunis à Ottawa jeudi, ont exprimé officiellement l'avis, dans une déclaration préparée, que les pays ayant des terres non colonisées devraient ouvrir leurs portes aux habitants des pays surpeuplés. Récemment les dirigeants de l'Église anglicane et ceux de l'Église unie ont exprimé des avis analogues. La disparition d'une des principales causes des conflits internationaux semble exiger en effet l'adoption par les pays bien partagés d'un programme d'immigration juste et sensé.

Portant la parole récemment, à l'occasion de la consécration du nouvel évêque de Saint-Boniface (Manitoba), Son Excellence M^{gr} Blais, le délégué apostolique au Canada, Son Excellence M^{gr} Antoniutti a déclaré, comme en fait foi le journal de langue française, l'*Action Catholique* de Québec:

(Texte)

Il s'ensuit que tout homme jouit d'un droit fondamental qui ne saurait lui être nié: Le droit d'immigrer d'un pays dans un autre d'une manière